

 		1er V.H.C. et 7ème Rallye REGIONAL DE PONT-L'EVEQUE DEMANDE D'ENGAGEMENT - 03 Décembre 2023				Numéro, à reporter en bas : NUMERO	
						Date de réception :	
		A remplir et à renvoyer avant le 20 novembre 2023 à 0 heure : à M. Martial SAUSSAYE 119, Les Engendrerries -14130 COQUAINVILLIERS - Tél. 06 07 55 07 70 Email : msaussaye@orange.fr					
		REGLEMENT à L'ORDRE de : RALLYE de PONT-L'EVEQUE					
		PILOTE		COPILOTE		VEHICULE ENGAGE	
NOM :						Titulaire C.G :	
PRENOM :						Marque :	
ADRESSE						Modèle :	
						Année :	
C . Postal / Ville						Cylindrée :	
Adresse e-mail		@		@		TURBO <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
PERMIS N°						GRUPE : CLASSE :	
7ème RALLYE REGIONAL DE PONT-L'EVEQUE		Délivré le :		Délivré le :		Fiche Homologation n°	
		Préf.		Préf.		Passeport technique n°	
		Code ASA		N° LICENCE		- ATTESTATION -	
						Je soussigné :	
Groupe sanguin				Groupe sanguin :		autorise M. :	
SIGNATURES :						à piloter mon véhicule :	
						Signature du Propriétaire :	
						<i>Organisation A.S.A. Boucles de Seine</i> <i>et Comité d'Organisation</i>	
Numéro de tél.portable dans votre véhicule :						 <i>de Pont-L'Évêque</i>	
Réservé organisation à remplir par le concurrent		Réservé organisation		Réservé organisation		Chèque 310 € - Ordre : Rallye de Pont-L'Évêque	
NUMERO		GRUPE		CLASSE		REGLEMENT	
						VISA ADMINIS.	
						VISA TECHNIQUE	
						Espèces	
						Chèque	
Fait à :		le :					
<p>Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins agréés.</p> <p>Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs administratif et technique et m'engage à ne faire aucun recours envers eux, à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur. J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A.</p>							